



Sophie TORRESAN - Formatrice paie  
Tel : 07.69.04.91.69  
[contact@sophiepaie.fr](mailto:contact@sophiepaie.fr)  
[sophiepaie.fr](http://sophiepaie.fr)

V1-01-12-2024  
Mis à jour le 1 décembre 2024

# PROGRAMME DU PARCOURS DE FORMATION

## Les absences arrêt de travail : gestion et indemnisation

### Formule MENTOR

#### Présentation du parcours de formation

Dans ce programme unique et sur-mesure vous allez savoir gérer les absences des arrêts de travail en paie, devenir incollable sur l'indemnisation des arrêts de travail, être autonome et maîtriser la paie des absences arrêts de travail.

#### Les points forts de notre parcours de formation

Nous vous proposons un parcours personnalisé composé de 6 modules de formation répondant à vos besoins et attentes spécifiques préalablement définis.

#### Objectif de la formation

À l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de gérer l'absence sur le bulletin de paie. Traiter les indemnisations : IJSS, indemnisation légale et indemnités de prévoyance.

Identifier les droits et les obligations du salarié et de l'employeur selon le type d'arrêt de travail.



Sophie TORRESAN - Formatrice paie

Tel : 07.69.04.91.69

[contact@sophiepaie.fr](mailto:contact@sophiepaie.fr)

[sophiepaie.fr](http://sophiepaie.fr)

V1-01-12-2024

Mis à jour le 1 décembre 2024

## Public

Tous publics en charge d'une activité de paie ou disposant de connaissances sur les fondamentaux de la paie

## Pré requis

Aucun

## Durée

16 heures

*La durée est estimée et prend en compte le temps de lecture, de visionnage, de travail personnel et de manipulation des outils pédagogiques. Elle tient compte aussi des sessions personnalisées en vidéo. Elle nécessite un temps variable selon les modules de formation.*

## Accès à vie et en illimité à la plateforme de formation

## Rythme

À temps partiel

## Intensité hebdomadaire

16h par semaine en moyenne pour 1 semaine

## Tarif

650€ TTC

## Date

Entrée et sortie permanente

## Lieu

En ligne | Asynchrone | Distanciel

TORRESAN Sophie

SIRET 909 537 805 00014 - APE :8559A - NDA : 84691929969 - entrepreneur individuel domicilié à Saint fons (69190) 29 Rue Etienne Dolet - [contact@sophiepaie.fr](mailto:contact@sophiepaie.fr) - 07.69.04.91.69



Sophie TORRESAN - Formatrice paie

Tel : 07.69.04.91.69

[contact@sophiepaie.fr](mailto:contact@sophiepaie.fr)

[sophiepaie.fr](http://sophiepaie.fr)

V1-01-12-2024

Mis à jour le 1 décembre 2024

## Moyens pédagogiques

- Présentation du contexte légal et réglementaire
- L'ensemble des supports pédagogiques sont accessibles et téléchargeables sur la plateforme de formation
- Exercices et cas pratiques
- Échange entre les participants sur le groupe privé
- Le contenu de la formation peut être adapté et modulé en fonction des besoins et demandes spécifiques des apprenants dans le respect des objectifs de formation visés

## Moyens techniques

La formation se déroule en e-learning.

Le matériel nécessaire pour suivre la formation est :

- **Avoir un ordinateur, un téléphone ou une tablette**
- **Disposer d'une connexion internet**
- **Avoir une adresse email**

L'apprenant doit se munir d'un ordinateur pouvant se connecter à internet et d'un casque/haut-parleur afin de visionner les vidéos de cours.

## Moyens d'encadrement

La responsable pédagogique et technique est également la formatrice de la formation.

La formatrice bénéficie de plusieurs années d'expérience dans le métier de la paie et des Ressources Humaines et d'une forte expérience terrain.

L'ensemble des moyens d'encadrement respecte les exigences qualité de la formation professionnelle.

TORRESAN Sophie

SIRET 909 537 805 00014 - APE :8559A - NDA : 84691929969 - entrepreneur individuel domicilié à Saint fons (69190) 29 Rue Etienne Dolet - [contact@sophiepaie.fr](mailto:contact@sophiepaie.fr) - 07.69.04.91.69



## Contenu détaillé du programme

### Module 0 : **Introduction**

- Le questionnaire de bienvenue à remplir
- Des conseils pour réaliser les exercices
- Le QUIZ de positionnement pour évaluer votre niveau à l'entrée de la formation

### Module 1 : **Le décompte des absences**

- Le traitement de l'absence sur le bulletin de paie et la méthode à appliquer
- La méthode préconisée pour le traitement des absences arrêts de travail
- La méthode reconnue par la Cour de cassation
- Les autres méthodes de calcul de l'absence
- Des cas pratiques pour être à l'aise lors du calcul de l'absence en paie

#### *🔗 Objectifs pédagogiques*

Vous serez capable d'identifier les différentes méthodes de calcul de l'absence. Vous connaîtrez les impacts selon la méthode utilisée. Vous saurez appliquer la méthode appropriée afin d'établir des paies justes

**Mise en pratique :** Calculer la retenue pour absence selon la méthode de calcul préconisée par la Cour de cassation

**Mise en pratique :** Calculer la retenue pour absence selon la méthode de calcul préconisée pour les absences maladie

#### **Quiz**

### Module 2 : **L'indemnisation de la CPAM**

- Les obligations à respecter pour le calcul de l'IJSS
- Les conditions et la durée d'indemnisation selon le type d'arrêt de travail



Sophie TORRESAN - Formatrice paie

Tel : 07.69.04.91.69

[contact@sophiepaie.fr](mailto:contact@sophiepaie.fr)

[sophiepaie.fr](http://sophiepaie.fr)

V1-01-12-2024

Mis à jour le 1 décembre 2024

- L'indemnisation de la maladie, de l'AT et de la maternité
- Des cas pratiques pour être à l'aise lors du traitement des IJSS sur le bulletin de paie

### *🌀 Objectifs pédagogiques*

Vous serez capable de calculer le montant des IJSS maladie, AT, maternité brute. Vous saurez déterminer le montant de l'IJSS nette. Vous connaîtrez les conditions d'indemnisation, les délais de carence et la durée d'indemnisation.

**Mise en pratique :** Déterminer la durée du versement des IJSS et calculer les IJSS maladie, AT et maternité

## QUIZ

### Module 3 : L'indemnisation de l'employeur

- Les droits et les obligations de l'employeur et du salarié
- Comment traiter le maintien de salaire sur le bulletin de paie
- Le mécanisme de la subrogation
- Des cas pratiques pour être à l'aise lors du traitement de l'absence sur le bulletin de paie et sécuriser sa paie

### *🌀 Objectifs pédagogiques*

Vous serez capable d'appliquer le maintien de salaire sur le bulletin de paie. Vous allez connaître les droits et les obligations de l'employeur et du salarié pour bénéficier du maintien de salaire. Vous saurez gérer la subrogation.

**Mise en pratique :** Calculer le montant du maintien de salaire légal sur le bulletin de paie

**Mise en pratique :** Calculer le salaire brut et le salaire net avec le mécanisme de la subrogation

**Mise en situation :** Calculer les majorations liées au travail du dimanche.

## QUIZ

TORRESAN Sophie

SIRET 909 537 805 00014 - APE :8559A - NDA : 84691929969 - entrepreneur individuel domicilié à Saint fons (69190) 29 Rue Etienne Dolet - [contact@sophiepaie.fr](mailto:contact@sophiepaie.fr) - 07.69.04.91.69



## Module 4 : La garantie conventionnelle

- Les méthodologies pour calculer la garantie du net
- Comment traiter le maintien de salaire et la subrogation sur le bulletin de paie
- Des cas pratiques pour être à l'aise lors du traitement du maintien de salaire sur le bulletin de paie avec la garantie conventionnelle

### *🎯 Objectifs pédagogiques*

Vous allez appliquer le maintien de salaire et la garantie du net. Vous pourrez pratiquer en établissant un bulletin de paie avec/sans maladie. Vous serez capable de construire un bulletin de paie avec de l'absence et sans maintien de salaire. Vous pourrez pratiquer en établissant un bulletin de paie avec/sans subrogation. Vous serez capable de calculer un bulletin de paie avec un maintien à 90%.

**Mise en pratique :** Calculer des bulletins de paie sans maladie puis avec de l'absence maladie afin de vérifier que le Net à payer reste le même lorsque l'on passe les IJSS avec la garantie du net

**Mise en pratique :** Calculer un bulletin de paie avec de l'absence maladie et un maintien de salaire à 90%

**Mise en pratique :** Calculer des bulletins de paie sans maladie puis avec de l'absence maladie pour un salarié Cadre (brut > PMSS) et vérifier que le Net à payer reste le même lorsque l'on passe les IJSS avec la garantie du net

**Mise en pratique :** Calculer des bulletins de paie sans maladie puis avec de l'absence maladie pour un salarié Cadre et vérifier que le Net à payer reste le même lorsque l'on passe les IJSS avec la garantie du net.

## QUIZ



## Module 5 : La prévoyance

- Comment fonctionnent les indemnités de prévoyance
- Le régime fiscal et social des indemnités de prévoyance
- L'impact de l'adhésion à un régime de prévoyance complémentaire

### *🎯 Objectifs pédagogiques*

Vous serez capable de calculer le montant qui va être soumis aux cotisations et traiter la prévoyance sur le bulletin de paie

**Mise en pratique** : Intégrer des indemnités de prévoyance dans un bulletin de paie

## QUIZ

### Le mentorat : formule **Mentor**

Vous avez la possibilité avec la formule MENTOR de bénéficier de 2 vidéos personnalisés en différées d'une durée de 1 heure maximum, soit 2 heures au total.

Il y a une première session en vidéo en début de formation. Une deuxième en fin de formation.

Lors de la première session vidéo, nous ferons un point sur le fonctionnement et l'organisation de la formation afin que vous puissiez débiter correctement la formation.

Lors de la deuxième sessions vidéos, nous pourrons étudier les différentes problématiques que vous rencontrez sur les cours et les exercices de la formation.

Nous pourrons travailler sur ce dont vous aurez le plus besoin à un instant T.



## Satisfaction, Suivi et Évaluations

### Avant la formation

Un questionnaire de positionnement est à compléter par l'apprenant afin d'évaluer ses connaissances vis-à-vis du programme et ainsi adapter la formation.

Sur l'espace membre, avant de débiter la formation, un questionnaire de bienvenue est à remplir.

Ce questionnaire permet d'identifier leurs besoins et leurs attentes en ce qui concerne la formation.

Cela permet aussi d'évaluer les besoins particuliers, spécifiques en matière d'accessibilité, de visibilité, de financement pour les personnes en situation de handicap.

### En cours de formation

L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.

La correction des exercices par le formateur permet un contrôle continu et favorise l'acquisition des savoir-faire et des pratiques.

Il y a des Quiz à la fin de chaque module permettant l'évaluation et la validation des connaissances acquises.

L'avancée de la formation est suivie via l'historique d'activité du participant sur la plateforme de formation.





Sophie TORRESAN - Formatrice paie

Tel : 07.69.04.91.69

[contact@sophiepaie.fr](mailto:contact@sophiepaie.fr)

[sophiepaie.fr](http://sophiepaie.fr)

V1-01-12-2024

Mis à jour le 1 décembre 2024

## En fin de formation

L'évaluation de l'action de formation en ligne est réalisée avec un QCM Final à la fin de la formation. Cela permet d'évaluer les acquis en fin de formation.

Évaluation à chaud : dès la fin de la formation, pour mesurer la satisfaction et la perception de l'évolution des compétences des apprenants par rapport aux objectifs de la formation.

Évaluation à froid : entre 2 et 3 mois après la formation pour valider l'application et le bénéfice des acquis des apprenants en situation de travail.

## **Remise d'une attestation individuelle** de réalisation de la formation

Le certificat est enregistrable au format pdf afin que l'apprenant puisse également le partager sur les réseaux sociaux professionnels tels que LinkedIn ...

*Le certificat de fin de formation permet de démontrer les compétences de l'apprenant. Le certificat ne peut pas être utilisé dans le cadre d'une accréditation officielle.*

## Modalité de suivi et d'assistance

Une assistance pédagogique et technique est proposée tout au long du parcours de formation.

Pour toutes demandes d'assistance pédagogique, technique (*problème de connexion, difficultés d'accès, etc.*) et concernant le suivi administratif du dossier de formation :

l'apprenant a la possibilité de contacter son responsable pédagogique à tout moment au 07.69.04.91.69 ou par email à [contact@sophiepaie.fr](mailto:contact@sophiepaie.fr)

Une réponse sera fournie dans les plus brefs délais et sous maximum 48h jours ouvrés.

TORRESAN Sophie

SIRET 909 537 805 00014 - APE :8559A - NDA : 84691929969 - entrepreneur individuel domicilié à Saint fons (69190) 29 Rue Etienne Dolet - [contact@sophiepaie.fr](mailto:contact@sophiepaie.fr) - 07.69.04.91.69



Sophie TORRESAN - Formatrice paie

Tel : 07.69.04.91.69

[contact@sophiepaie.fr](mailto:contact@sophiepaie.fr)

[sophiepaie.fr](http://sophiepaie.fr)

V1-01-12-2024

Mis à jour le 1 décembre 2024

## Intervenante

Sophie TORRESAN, 19 ans d'expérience dans les métiers de la paie et des Ressources Humaines.

Formatrice indépendante enregistrée auprès de la DREETS de la région Auvergne Rhône Alpes (NDA : 84691929969).

Créatrice du site [sophiepaie.fr](http://sophiepaie.fr), site qui enregistre depuis 2018 plus d'1 Million de vues.

## Accessibilités pour les personnes en situation de handicap

Vous êtes une personne en situation de handicap ?

Nous mobilisons les expertises, outils et réseaux nécessaires pour nous aider à accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap.

Téléchargez dès maintenant la liste des partenaires du territoire AURA qui interviennent sur le champ du handicap auprès de toutes les personnes et que nous pourrions solliciter pour nous accompagner dans cette démarche :

- [agefiph Auvergne Rhône Alpes](#)
- [Cape Emploi rhône](#)
- [mdmph Rhône](#)
- [handicap info](#)
- [cheops](#)
- [fiphfpr](#)
- [Centre ressource formation Handicap](#)

TORRESAN Sophie

SIRET 909 537 805 00014 - APE :8559A - NDA : 84691929969 - entrepreneur individuel domicilié à Saint fons (69190) 29 Rue Etienne Dolet - [contact@sophiepaie.fr](mailto:contact@sophiepaie.fr) - 07.69.04.91.69



Sophie TORRESAN - Formatrice paie

Tel : 07.69.04.91.69

[contact@sophiepaie.fr](mailto:contact@sophiepaie.fr)

[sophiepaie.fr](http://sophiepaie.fr)

V1-01-12-2024

Mis à jour le 1 décembre 2024

Chaque Région définit et met en œuvre un Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées [PRAFQPH] en concertation avec l'Etat, le service public de l'emploi, l'AGEFIPH (Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées), le FIPHFP (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la Fonction Publique), les organismes de protection sociale, les partenaires sociaux et associations représentatives des personnes handicapées.

### Liste des partenaires du territoire qui interviennent sur le champ du handicap auprès de toutes les personnes

URL DU PARTENAIRE	ADRESSE ET CONTACT
<a href="https://www.agefiph.fr/auvergne-rhone-alpes">https://www.agefiph.fr/auvergne-rhone-alpes</a>	Parc D'Affaires De Saint-Hubert 33 Rue Saint Théobald 38080 L ISLE D ABEAU 0800 11 10 09
<a href="https://www.capemploi-69.com/">https://www.capemploi-69.com/</a>	Les Jardins d'Entreprises – Bâtiment F2 - 213 rue de Gerland 69007 Lyon 04 37 53 01 31 <a href="mailto:contact@handilyonrhone.org">contact@handilyonrhone.org</a>
<a href="https://mdmph.rhone.fr/">https://mdmph.rhone.fr/</a>	8 rue Jonas Salk, 69007 Lyon 04 26 83 86 86
<a href="https://www.handicap-info.fr/?s=rhone">https://www.handicap-info.fr/?s=rhone</a>	
<a href="http://www.handicap-info.fr">www.handicap-info.fr</a>	15 bis rue du Comte de la Suze 90000 BELFORT <a href="mailto:contact@handicap-info.fr">contact@handicap-info.fr</a>
<a href="http://www.fiphfp.fr">www.fiphfp.fr</a>	contact fiphfp : Guillaume BONNEVILLE (directeur territorial handicap) <a href="https://www.fiphfp.fr/form/directory-contact-form/?contact=4260">https://www.fiphfp.fr/form/directory-contact-form/?contact=4260</a>  contact référent handi-Pacte : Amandine BONNEFOY <a href="https://www.fiphfp.fr/form/directory-contact-form/?contact=4261">https://www.fiphfp.fr/form/directory-contact-form/?contact=4261</a>

TORRESAN Sophie

SIRET 909 537 805 00014 - APE :8559A - NDA : 84691929969 - entrepreneur individuel domicilié à Saint fons (69190) 29 Rue Etienne Dolet - [contact@sophiepaie.fr](mailto:contact@sophiepaie.fr) - 07.69.04.91.69



Sophie TORRESAN - Formatrice paie

Tel : 07.69.04.91.69

[contact@sophiepaie.fr](mailto:contact@sophiepaie.fr)

[sophiepaie.fr](http://sophiepaie.fr)

V1-01-12-2024

Mis à jour le 1 décembre 2024

<a href="https://crfh-handicap.fr/">https://crfh-handicap.fr/</a>	Immeuble le Maréchal 202, rue d'Ornano 33000 Bordeaux  Tél. : (+33)5 57 29 20 12 Fax : (+33)5 57 29 62 97 Email : <a href="mailto:accueil@crfh-handicap.fr">accueil@crfh-handicap.fr</a>
<a href="https://www.cheops-ops.org/">https://www.cheops-ops.org/</a>	47 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS 01 44 23 76 06

## Modalités et délai d'accès à la formation

### Dans le cas d'une demande de financement

L'inscription d'un stagiaire sera validée à la réception du bon de commande signé, du contrat ou de la convention signé(e) et, le cas échéant, de l'accord de prise en charge.

En passant par France Travail, c'est l'acceptation du conseiller sur Kairos qui vaudra inscription.

### *Délai d'accès en cas de demande de financement*

Les délais moyens d'accès à la formation vont dépendre des organismes financeurs.

Voici les délais moyens selon les différentes situations :

- 4 semaines quand c'est France Travail qui finance la formation,
- 4 semaines quand un budget OPCO est mobilisé,
- 4 semaines quand un budget FAF est mobilisé.

TORRESAN Sophie

SIRET 909 537 805 00014 - APE :8559A - NDA : 84691929969 - entrepreneur individuel domicilié à Saint fons (69190) 29 Rue Etienne Dolet - [contact@sophiepaie.fr](mailto:contact@sophiepaie.fr) - 07.69.04.91.69



## Dans le cas d'un autofinancement

Le paiement est possible avec Paypal, carte bancaire et virement bancaire.

## *Délai d'accès en cas d'autofinancement*

Aucun, l'accès à la formation est immédiat après votre paiement.

## Étape 1 : Plateforme 100% sécurisé

La plateforme utilisée est la solution KOONEO :

- made in France,
- conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD)

## Étape 2 : Se connecter à l'espace de formation

L'accès à la plateforme de formation est sécurisé par un identifiant et un mot de passe qui seront transmis par mail aux apprenants dès leur inscription à la formation.

La plateforme est compatible sur navigateur mobile.

## Étape 3 : Sur l'espace de formation

Les modules de la formation sont accessibles 7j/7 et 24h/24.

Ils sont consultables à vie et en illimité.

Mise à disposition de ressources e-learning, de supports de formation (PDF) téléchargeables sur la plateforme.